

PRIX DE L'ABONNEMENT
pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
22 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.

Chaque numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

Le Censeur insère gratuitement tous les Articles, Lettres
et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus
de signatures connues.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6,
au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs
de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas,
n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DE-
NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en
chef du journal.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

LYON, 21 OCTOBRE 1845.

La parole est maintenant aux faits, voilà ce qu'il faut bien comprendre pour se rendre compte de la situation dans laquelle nous venons d'entrer. Il est évident que la lettre de M. Bugeaud porte au ministère un coup mortel; il l'a senti, et tant qu'il ne l'a pas révoqué de ses fonctions de gouverneur général de nos possessions d'Afrique. Pourquoi? C'est qu'il n'a pas eu le pouvoir; c'est qu'en haut lieu on a compris l'effet de la lettre de M. Bugeaud. Elle contient une menace contre la presse, et on s'en est réjoui; elle contient en même temps une grosse injure contre le ministère, et on s'en est peu soucié. On se soucie bien maintenant du ministère! Il a fait son relais, on ne peut plus rien en tirer; aussi le laisse-t-on éliminer par le maréchal Bugeaud. Le système gouverne toujours, et ce qui se passe en ce moment nous en fournit une nouvelle preuve. Maintenant que les fortifications de Paris sont à peu près terminées, qu'on a fait de nouvelles conquêtes dans la bourgeoisie par les concessions de chemins de fer, qu'on a su répandre la corruption dans des régions où elle n'avait pas encore pénétré, on laissera mieux voir le but final qu'on tend, on entrera plus largement encore dans les voies de la violence et d'arbitraire; nous devons nous y attendre, et il n'aurait de notre part de l'aveuglement à ne pas prévoir ces éventualités.

M. Bugeaud est le ministre de la guerre sur lequel on compte pour vaincre toutes les résistances; nous le verrons à Paris, avant peu, porter de nouveaux coups au ministère. Déjà on parle des membres principaux du cabinet qui doit remplacer le ministère du 29 octobre. M. Thiers en serait le président; M. de Montalivet lui prêterait son appui et serait probablement chargé de l'intérieur. Ces trois hommes d'état, unis ensemble, formeraient la partie politique de ce ministère; on y adjoindrait des hommes d'affaires pour le compléter. Alors nous verrions se produire certains projets dynastiques dont nous avons déjà parlé, et pour la réussite desquels on intrigue depuis long-temps. Attendons, et nous verrons, comme nous l'avons dit, que la parole est aux faits.

Le Constitutionnel a pour M. le maréchal Bugeaud de vives sympathies; cela se conçoit. M. Thiers a jeté depuis long-temps les yeux sur lui pour en faire le ministre de la guerre du cabinet qu'il veut constituer; M. Thiers, du reste, sait toute la préférence qu'on a en haut lieu pour le maréchal, et, en se tenant avec lui en de bons termes, il augmente ses chances de succès. Aussi, quand toute la presse indépendante a été unanime pour blâmer l'étrange lettre de M. Bugeaud à M. de Montalivet, le Constitutionnel s'est-il empressé de la justifier. Le Journal des Débats l'a lui-même blâmée; le Constitutionnel l'a acceptée dans ses conclusions. Notons bien ce fait, car il est grave. La lettre du maréchal Bugeaud ébranle le ministère; mais elle porte en elle un principe anarchique dont il n'est pas permis de dissimuler le danger, à moins de n'avoir aucun respect pour la hiérarchie gouvernementale.

M. Thiers est donc toujours l'homme de l'état de siège et des dépêches télégraphiques de 1834; arrivé au pouvoir, nous le verrions encore au besoin donner des ordres impitoyables et maintenir les mesures les plus inconstitutionnelles. Qui tend la main à M. Bugeaud insultant tout à la fois la presse et le gouvernement, à de secrets penchants vers l'arbitraire et se préparant à de nouveaux coups de collier.

Nous avons souvent engagé l'opposition à rentrer dans la constitution, nous avons dit que c'était là le terrain sur lequel elle se placerait; comment le pourra-t-elle tant qu'elle sera liée à M. Thiers, qui se fait le défenseur de M. Bugeaud? Il y a un fait solennel qui doit tenir tous les esprits consciencieux en garde contre les éventualités de l'avenir; il y a là un avertissement dont il faut tenir compte. Nous ne pouvons pas agir avec trop de prudence dans les circonstances actuelles.

M. Thiers veut revenir aux affaires par le concours de la gauche; ce concours ne peut pas lui être accordé inconsidérément. On doit traiter des choses, maintenant, bien plus que des personnes.

Pour nous faire bien comprendre, nous allons tracer en peu de mots le programme dont il faut impérieusement demander l'exécution. Depuis 1832 notamment, on est sorti de la constitution; le moment est venu d'exiger qu'on y rentre: c'est là une tâche digne d'hommes sérieux. Depuis 1830, on a élevé des réclamations graves sur l'insuffisance de nos constitutions; il faut rétablir sur les points de réforme généralement jugés nécessaires et en réclamer la réalisation. Le gouvernement constitutionnel n'est plus pratiqué; il faut s'appliquer à le remettre dans ses voies régulières. Telle est, selon nous, la marche à suivre au point de vue parlementaire. Cette marche doit donc avoir pour objet les choses sans s'occuper des personnes. Qu'on révoque, et alors nous n'aurons plus à redouter les boutades du maréchal Bugeaud et les sympathies qu'il inspire au Constitutionnel.

Nous posons donc ainsi la question à résoudre :

Tous ceux qui êtes dans le parlement faisant de l'opposition, tous ceux qui tirez votre pouvoir de la constitution, vous devez, avant tout, réclamer son application loyale et sincère;

vous devez vous appuyer sur la légalité, sur les institutions que vous avez mission de protéger. Agissez donc en conséquence, et surtout n'allez pas donner en aveugles le pouvoir à un homme qui se complait dans les coups de main, et qui fait défendre par son organe de prédilection la lettre la plus menaçante qu'un général puisse écrire, surtout dans un moment de calme et de paix.

Paris, le 19 octobre 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Pendant le séjour qu'il a fait à Marseille, attendant impatiemment que le *Panama* vint l'y prendre et le ramener au milieu de l'armée et de la population d'Afrique, qui réclamaient son retour à grands cris, M. le maréchal Bugeaud ne s'est pas contenté d'écrire au *Courrier* et au *Sémaphore* pour désavouer sa fameuse lettre à son cher préfet. Une dépêche télégraphique lui avait été adressée de Paris, dépêche assez étendue, et qui traitait non pas seulement de l'étrange mercuriale qui avait vu le jour en Périgord, mais de ce que le maréchal aurait à faire aussitôt son retour en Algérie. Avant de s'embarquer, M. Bugeaud a voulu répondre à cette dépêche, et il l'a fait par une sorte de note qui a été envoyée directement à M. le ministre des affaires étrangères, avec prière de la mettre sous les yeux du cabinet.

Dans cette note, M. Bugeaud s'explique assez brièvement sur le désaveu qui lui a été demandé; il déclare que, s'il a consenti à donner quelques explications, c'est parce qu'il a compris qu'il se devait à son pays, et que, dans des circonstances aussi graves, il se serait cru coupable s'il avait rendu son rappel nécessaire. Il ajoute, du reste, qu'il ne rétracte rien de ce qu'il a écrit; que tout ce qui est tombé de sa plume, il le pense depuis fort long-temps, et que lorsque le moment en sera venu, il reprendra ses griefs et montrera qu'ils sont tous fondés.

Passant à la question de ce qu'il y a à faire présentement en Algérie, M. Bugeaud discute fort longuement les instructions sommaires qui lui ont été envoyées à ce sujet. Nos lecteurs n'ont sans doute pas encore oublié un article du *Journal des Débats* dans lequel il était dit qu'il fallait poursuivre Abd-el-Kader jusqu'à ce qu'on l'ait atteint et détruit; que s'il était nécessaire, pour arriver à ce résultat, d'entrer sur le territoire du Maroc, il fallait y entrer sans hésitation et sans retard. Le *Journal des Débats*, quand il a publié cet article, avait sans doute reçu communication des instructions transmises à M. Bugeaud, car le ministère n'a pas prescrit à M. le duc d'Isly autre chose. Il ne s'est pas inquiété de savoir si une telle capture était matériellement possible; la prise d'Abd-el-Kader lui paraît seule pouvoir compenser toute l'infamie du traité de Tanger, il faut donc qu'Abd-el-Kader soit pris; il a dit en conséquence à M. Bugeaud : Livez-moi l'émir, il me le faut à tout prix.

M. Bugeaud a trouvé de semblables instructions assez plaisantes, et sa réponse à ce sujet est pleine d'ironie. Il commence par déclarer que la pacification des tribus révoltées ne sera pas l'affaire d'un jour. C'est de cela qu'il faut s'occuper tout d'abord; car si l'on se porte en avant, avant d'avoir assuré sa base d'opérations, avant d'être certain que tout le pays qu'on laissera derrière soi demeurera tranquille, on s'expose à se trouver entre deux sortes d'ennemis, attaqués également par l'un et par l'autre, et peut-être sans pouvoir battre en retraite, même au prix des plus grands sacrifices. La pacification sera longue, car l'insurrection a été à peu près générale et telle qu'on a eu des craintes même pour la province d'Alger.

Quant à prendre Abd-el-Kader, M. Bugeaud reconnaît qu'en effet une capture aussi importante produirait en France une merveilleuse sensation; qu'elle donnerait au cabinet un très grand poids et lui permettrait de répondre victorieusement à ceux qui viendraient lui reprocher les déplorables conséquences du traité de Tanger. Mais pour rêver en ce moment la prise d'Abd-el-Kader, pour rêver une pointe, une expédition dans le Maroc, jusqu'à ce qu'on l'ait atteint et détruit, il faut n'avoir jamais mis les pieds en Algérie, il faut n'avoir pas la moindre idée de ce que c'est que ce pays. Des rêves aussi séduisants peuvent se faire à Paris, là où l'on ne quitte son cabinet que pour monter dans une bonne voiture et se faire conduire par des chevaux bien nourris, et qui trouveront leur ration au retour, partout où l'on a besoin d'aller; mais à Alger, mais à Oran, mais sur les bords de la Tafna, de semblables rêves ne sont pas possibles. M. Bugeaud engage donc le cabinet à renoncer à l'espoir de faire assister Abd-el-Kader, comme prisonnier, à la prochaine ouverture des chambres, et à chercher ailleurs ses moyens de salut, s'il a peur d'être attaqué et de ne savoir comment se défendre.

M. Bugeaud a, dit-on, déployé une très grande verve et la plus mordante ironie dans cette partie de sa dépêche; en la communiquant au conseil, M. Guizot a conservé toute son impassibilité; mais M. Cunin-Gridaine, dont les indiscretions ont fait arriver jusqu'à nous les détails qu'on vient de lire, disait qu'en entendant lire la lettre de M. Bugeaud, il avait sué. Nous le croyons sans peine : on suerait à moins.

Nous croyons qu'il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que le gouvernement n'a en aucune façon fait démentir par ses journaux officiels la nouvelle donnée par la *Flotte* de l'accord qui serait établi entre lord Seymour et l'amiral Hamelin pour mettre la reine Pomaré à la raison.

Les portraits en pied des lieutenants-colonels Berthier et de Montagnac ont été exécutés et placés au musée de Versailles. Les noms des 450 braves qui formaient le bataillon commandé par M. de Montagnac seront gravés sur une table de marbre qui sera exposée dans une des salles de ce panthéon des gloires de la France.

M. le ministre de l'intérieur est arrivé hier soir à Paris. M. le ministre des travaux publics y est attendu d'un moment à l'autre; on pense que la journée de demain ne se passera pas sans qu'il ait effectué son retour. Le conseil se retrouvera alors au grand complet, et pourra délibérer sur sa situation, qui paraît à beaucoup de

monde mauvaise sous plus d'un rapport. S'il se croit encore assez solide pour aborder les chambres, il aura à délibérer sur les projets de loi dont elles seront saisies dans le cours de la session prochaine. C'est une question dont on ne s'est pas encore occupé dans le conseil et qui a cependant bien son importance.

Nous avons dit que M. Martin (du Nord) voulait profiter du mouvement judiciaire qui aura lieu par suite de la mort de M. Gailard-Kerbertin, premier président de la cour royale de Rennes, pour faire arriver aux fonctions de procureur-général l'infortuné M. Danel, si cruellement repoussé par les électeurs de Douai. Ces projets de M. le garde-des-sceaux ont rencontré de l'opposition parmi ses collègues; on lui a fait remarquer qu'avant de se montrer généreux envers des candidats malheureux, il fallait satisfaire aux exigences parlementaires, et il est très probable que M. Danel sera sacrifié cette fois aux besoins de la politique.

Afrique française.

Le bateau à vapeur le *Pharamond*, de la compagnie Bazin, capitaine Arnaud, qui a quitté Alger le 15 au soir, est arrivé samedi au soir dans notre port. Nous avons reçu par cette voie les nouvelles suivantes :

« Alger, le 15 septembre.

« M. le maréchal Bugeaud, gouverneur général, est arrivé à Alger le 15, à quatre heures après midi. Il a mis pied à terre au quai de l'Amirauté. M. le duc d'Isly était en costume bourgeois; toutes les autorités civiles et militaires l'ont accompagné à son hôtel au bruit du canon et des fanfares militaires.

« M. le gouverneur ne doit rester à Alger que très peu de temps. Les deux bataillons du 38^e de ligne qui se trouvaient à bord de la frégate le *Panama* n'ont point débarqué à Alger. Cette frégate était mouillée au large et se disposait à partir pour Oran. La division française commandée par M. l'amiral Parseval-Deschênes était dans la rade de Mers-el-Kébir. »

Les journaux algériens du 15 octobre ne contiennent aucune nouvelle importante de la province d'Oran. M. le général Lamoricière était parti le 4, à la tête des troupes, dans la direction de Tlemcen, après avoir opéré sa jonction avec la colonne de M. le lieutenant-colonel Walsin Esterhazy, commandant du goum d'Oran. Depuis lors il n'est arrivé aucune nouvelle du général, ce qui porte à croire, dit le *Moniteur algérien*, qu'il continuait à marcher en avant et qu'aucun engagement n'avait encore eu lieu. L'*Akhbar* attribue cette absence de nouvelles à l'interception des routes par les Arabes hostiles entre Oran et Tlemcen.

L'*Echo d'Oran* contient les nouvelles suivantes :

« On écrit de Zebdou que M. Billot, chef de bataillon au 41^e de ligne et commandant de ce poste, s'est rendu chez un caïd d'une des tribus voisines qui l'avait fait appeler. M. Billot était accompagné de M. Mathieu de Dombasle, lieutenant aux zouaves, chargé des affaires arabes à Zebdou, et escorté par cinq hussards du 2^e régiment. Tous les sept ont été assassinés dans la tribu. Chacun attend avec impatience le jour où une vengeance terrible sera tirée de tous les actes de déloyauté et de trahison commis par les Arabes sur presque tous les points de la province.

« Le 28 septembre, M. le lieutenant-colonel Walsin Esterhazy, directeur du bureau arabe, fut informé qu'Abd el Kader se trouvait chez les Ouled-Khalifa et les Ouled-Zaïr, qu'il se disposait à les faire prévenir et à les chasser devant lui. Comme ce mouvement pouvait se propager, il était de la plus grande importance d'essayer d'y opposer au moins un obstacle quelconque. La tribu des Ouled-Abdallah avait déjà été gagnée. Les Douairs eux-mêmes, au nombre de plus de vingt douars, avaient reçu des lettres de l'émir. C'est en apprenant ces nouvelles que le lieutenant-colonel Walsin Esterhazy partit pour arrêter les progrès de l'insurrection. Il arriva le 29, à six heures du soir, aux puits de Bourchache, à l'extrémité ouest du lac, et il envoya aussitôt quelques espions chez les Ouled-Abdallah et les autres tribus dont on soupçonnait la fidélité. Abd-el-Kader était à Ain-Takebalet, à trois ou quatre lieues d'Ain-Temouchen, à la tête d'une cavalerie considérable. Il avait avec lui les tribus des Angad, des Ouled-Mellouck, des Ouled-Balegr, les goums des tribus qui avaient fait défection et la cavalerie des Kabyles de la rive gauche de la Tafna. Il avait même établi une espèce de camp à Ain-Takebalet.

« Les espions envoyés par le colonel Walsin Esterhazy rentrèrent à deux heures du matin pour avvertir que les tribus commençaient déjà leur mouvement de défection, que même l'émigration était en route et rendue à Hammam-Bou-Hadja. Le colonel monta à cheval avec tout ce qu'il avait pu réunir des Douairs et Smelas, au nombre d'environ 300, et se porta immédiatement au lieu indiqué. En arrivant sur les tribus, il leur donna l'ordre de rebrousser chemin et de repasser le lac. Sur leur hésitation et pour les y contraindre, il dut frapper un grand coup et employer la violence. Cet acte de vigueur imposa aux révoltés qui attendaient d'un instant à l'autre les secours d'Abd-el-Kader. Pour terminer les hésitations et les lenteurs calculées des Arabes, il fit distribuer force coups de bâton et réussit alors à leur faire passer le lac.

« Ce mouvement rétrograde dura toute la journée et ne fut que très peu inquiété. Le lendemain, le colonel fit également replier toutes les tribus qui se trouvaient campées du côté de Rio-Salado et les plaça entre la montagne et la mer.

« Il crut devoir profiter de cette opération pour pousser une reconnaissance jusqu'à Ain-Temouchen dont la garnison de 60 hommes avait été sommée de se rendre. Elle n'avait qu'une petite réserve de cartouches. Le colonel lui en fit porter deux caisses qu'il escorta jusque sur les hauteurs qui dominent le défilé de la Chaïr. Quelques cavaliers ennemis qui se tenaient en observation se replièrent en apercevant notre goum, et les cartouches purent arriver sans encombre à leur destination.

« Le 30 septembre, deux escadrons de spahis de 100 chevaux rejoignirent le goum; un bataillon d'infanterie et 60 chevaux arrivèrent le 2 octobre, et enfin le 3 parut la colonne du lieutenant général de Lamoricière, venue à marches forcées sur la nouvelle qu'Abd-el-Kader avait projeté une razzia sur les tribus intérieures et

» Mais comme le gouvernement n'a pas encore fixé l'époque de ces adjudications et qu'il se forme tous les jours de nouvelles con-

Il est beau de vivre aussi long-temps ; mais il faudrait savoir s'il surer un refuge et un morceau de pain pour ses vieux jours. Les époux Bazin n'ont pas su le faire. Ils viennent s'asseoir tous deux sur les bancs de la police correctionnelle, sous prévention de mendicité et de vagabondage. Ils marchent d'un pas tremblant ; s'appuient l'un sur l'autre ; ils se regardent d'un œil attendri : c'est

« Le lieutenant colonel de Montagnac, qui a trouvé une mort glorieuse dans l'embuscade de Souhalia, était bien connu dans notre ville. L'année dernière, à son retour des eaux de Bourbonne où il s'était rendu pour se remettre d'une blessure qu'il avait reçue dans une lutte soutenue corps à corps avec un chef kabyle, il s'était retenu quelque temps à Mâcon auprès d'un de nos concitoyens. Il était venu pour visiter son fils, qui a été pendant deux ans élève de notre collège. Ce jeune homme, qui était entré depuis à l'École des Arts et Métiers, avait voulu, à l'expiration de la dernière année scolaire, embrasser l'état militaire afin de se rapprocher de son père, pour lequel il éprouvait le plus vif attachement. Il y a quelques jours, il traversa Mâcon, revêtu de l'uniforme qu'un récent engagement lui donnait le droit de porter; il se rendait en Afrique

Un nouveau journal vient de paraître à Londres, imprimé sur peinte; il a pour titre le *Mouchoir Politique*.
On écrit de Neuilly-sur-Barangeon, le 5 octobre, qu'une dys-
entéridémie sévit avec violence dans cette commune. On a
qu'une partie seulement du bourg est atteinte; toute la
ville s'y concentre. Dans la campagne, au contraire, il n'y a
eu qu'un cas de déclaré.
Les nouvelles de l'Oregon sont favorables à la colonisation
américaine. Un nouveau territoire, qui sera bientôt un état, est
situé sous le nom de *Nebraska*. C'est ce territoire qui, dit-on,
envoie un représentant au prochain congrès des Etats-Unis.
Il y a eu dernièrement un petit congrès d'évêques à Péri-
gueux, où se sont rendus l'évêque de Saint-Flour et celui de Tulle.
Mgr. l'archevêque de Reims, se rendant à Rome par Périgueux,
présidait. Il a dû y être pris quelque décision pour les jésuites,
pour la liberté d'enseignement comme en Belgique, pour les mis-
sionnaires. Pour les vices et les crimes des grands, pour les mis-
ères et les souffrances des petits, cela était bon quand il y avait des
Massillon et des Fénelon. (L'Eclair.)

On lit dans le *Journal des Chemins de fer*:
On nous communique un mémoire descriptif sur un nouveau système
de pont que l'inventeur appelle *pont Félix*.
L'application de ce système à l'exécution des chemins de fer les fait en-
tendre plus particulièrement dans notre spécialité; aussi, nous proposons-
nous d'en faire plus tard un examen approfondi.
Nous nous bornerons aujourd'hui à engager nos abonnés à lire la bro-
chure de M. Félix Becker, dont la première partie contient un très intéres-
sant aperçu historique et comparatif des différents systèmes de ponts mis
en usage jusqu'à présent; la seconde partie renferme la description des
ponts Félix, dont voici l'ensemble du système:
Un grand arc, composé d'une suite de croisillons ou croix de Saint-
André, et armé d'une corde jointe et fixée rapidement au grand arc par
des tirants qui doivent être en fer forgé, et enfin la corde continue, qui re-
tient l'ensemble du système.
Nomettons pas de dire que ces nouveaux ponts en fer sont sans piles ni
poutres.
Les planches jointes au mémoire représentent des projets de ponts qui
ont toute l'élégance qu'on peut apporter dans ces constructions.
L'auteur appelle l'attention des compagnies de chemins de fer sur son
système, qui doit leur procurer des économies considérables de temps
et d'argent, puisqu'elle pourrait avancer d'une année la mise en exploi-
tation des lignes de Strasbourg et de Lyon.
L'Académie des Sciences, consultée sur le nouveau système de ponts en
fer de M. Becker, a nommé, pour l'examiner, MM. Pouillet, Morin et Pon-
celet. Le conseil royal des ponts et chaussées va aussi être appelé par M. le
ministre des travaux publics à donner son avis.

Nouvelles Etrangères.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, le 7 octobre. — Le bairam a été célébré jeudi
avec toute la pompe accoutumée. La veille, à l'ikindi (trois heures
environ de l'après-midi) et au coucher du soleil, les batteries de la
Pointe du Sérail, de Scutari, de Tophana, des châteaux du Bos-
phore et des vaisseaux de la flotte ottomane ont annoncé par des
salves générales cette solennité religieuse. Dans la soirée, de nou-
velles salves se sont encore fait entendre, et le sultan, accompagné
des fonctionnaires attachés à sa personne, s'est transporté au palais
de Top Kapou, où il a passé la nuit en prières. Jeudi matin, vers
dix heures et demie, Sa Hauteesse s'est rendue, selon l'antique usage,
à la mosquée de Sultan Ahmed, escortée des grands dignitaires de
l'empire, des ministres, des pachas et de tous les hauts fonctionnai-
res civils et militaires de l'Etat. Le cortège est sorti du palais par
la porte appelée El Babi-Houmayoum, et s'est dirigé vers la place de
El-Meidan, à travers une double haie formée par des régiments
de la ligne et des soldats de marine, musique en tête, remarquables
par leur excellente tenue. La garde impériale, infanterie et cava-
lerie, faisait un service analogue dans le jardin et les cours du pa-
lais. Le cheik-ul-islam, à la tête du corps des ulemas, est venu re-
cevoir le sultan à la porte principale de la mosquée; la cérémonie a
commencé aussitôt et s'est accomplie dans un profond recueille-
ment. Lorsqu'elle a été finie, le cortège impérial s'est remis en mar-
che dans le même ordre pour rentrer au palais, où Sa Hauteesse a
reçu, dans la salle dite Koubbé Altî, les hommages et les félicitations
des grands dignitaires et des fonctionnaires de haut rang, qui sont
ensuite complimenter en corps le cheik-ul-islam. A neuf heu-
res et demie, le sultan s'est embarqué à la Pointe du Sérail, avec
sa cour, pour retourner à sa résidence de Beylerbey.
La cérémonie du bairam, favorisée par un temps magnifique,
avait attiré une foule immense, parmi laquelle on remarquait un
grand nombre d'Européens, beaucoup de dames et plusieurs voya-
geurs de distinction. Partout sur son passage le sultan a reçu des
salutations non équivoques du respectueux attachement de la po-
pulation, et les troupes faisaient retentir l'air de leurs acclamations
en mesure que le cortège défilait devant elles.
Le second jour du bairam, il y a eu à la Sublime-Porte
une réception appelée Mouhaedî. S. A. le grand-visir, les ministres
des hauts dignitaires ont successivement reçu les visites du cheik-
ul-islam et des principaux ulemas, des chefs des diverses autres re-
ligions, enfin des fonctionnaires de deuxième et troisième rangs, et
tous les employés des différents bureaux de la Sublime-Porte.
Après, il y a eu rikiab au palais de Beylerbey. Sa Hauteesse a reçu
en audience solennelle les félicitations du grand-visir et des autres
membres du cabinet, ainsi que des dignitaires, des pachas et autres
seigneurs de l'Etat.
Les trois jours fériés du bairam ont été consacrés, comme à
l'ordinaire, aux visites d'étiquette que les musulmans se font réci-
proquement à cette occasion. Tous les établissements publics ont
été fermés, la flotte ottomane est restée pavisée, et des salves d'ar-
tillerie ont été tirées cinq fois par jour aux différentes heures de
la prière.
Le steamer de guerre français stationnaire le *Ramier*, dont
nous avons annoncé le départ il y a quelques jours, est arrivé le 2
à Beyrouth, ayant à bord M. le marquis de Contades, l'un des se-
crétaires de l'ambassade de France.
S. Exc. M. l'ambassadeur de France a eu hier une longue
conférence avec S. Exc. Aali-Effendi, chargé provisoirement du
ministère des affaires étrangères.
M. Simon Rouet, qui gère provisoirement le consulat de
France à Moussoul, vient d'être nommé troisième drogman de l'am-
bassade de France près la Sublime-Porte-Ottomane, et mis, en cette
fonction, à la disposition de S. Exc. M. l'ambassadeur.

PRUSSE.

BERLIN, 9 octobre. — C'est d'aujourd'hui en huit que sera célé-
bré le cinquantième anniversaire de la solennité du serment. Plus cette
anniversaire approche, plus augmentent les desirs et les espérances des
Prussiens qui croient à la solution prochaine de la question de la
constitution prussienne. Bien que l'on ne puisse nier que notre roi
ait la dernière main à un projet de constitution, je puis cependant
assurer que le 15 octobre se passera sans la promulgation

d'une constitution. D'autres personnes qui, d'après leur position,
doivent être bien informées, soutiennent que le roi adressera ce
jour-là un manifeste à son peuple, dans lequel il sera question de
l'extension future de la constitution des Etats. On ne saurait encore
dire en détail en quoi consistera cette extension du système repré-
sentatif, attendu que le roi s'occupe, dit-on, lui-même continuel-
lement à changer, à retrancher et à ajouter au projet de constitution
en question.

Dans le préambule de l'acte constitutionnel, on déclarerait
que le principe de la constitution des Etats a pris racine d'abord
sur le sol allemand, et qu'il pourrait par conséquent se dévelop-
per et se perfectionner d'une manière particulière sans y mêler des
institutions étrangères. Ce que l'on peut affirmer avec certitude,
c'est que le système des deux chambres est admis comme base de
la nouvelle constitution. Il ne semble pas être question de la res-
ponsabilité des ministres. Le vote ne se fera pas par tête, mais par
Etat (curie).

Le projet de constitution dont il s'agit se compose de 38 articles
avec un préambule. Cependant il subira, avec sa promulgation
définitive, beaucoup d'additions et de retranchements.
(Gazette d'Augsbourg.)

RUSSIE.

Les dernières nouvelles du Caucase annoncent que tout est rentré dans
l'état de paix au Daghestan, et que les Russes emploient ce temps de trêve
à ériger de nouveaux forts et de plus nombreuses stations de cosaques. Il
est toujours ainsi en dehors du Caucase. L'intérieur des montagnes se
couvre de neiges qui les rendent plus que jamais inabordable, de sorte
que toutes les expéditions russes deviennent absolument impossibles, et
que les montagnards peuvent employer cette longue période d'une sécu-
rité absolue à réparer les pertes que la campagne précédente leur a fait
éprouver, et à fabriquer des armes et des munitions pour la campagne
prochaine. Mais lorsque les contrées extérieures de la montagne commen-
cent à éprouver les rigueurs de l'hiver, lorsque le Kouban et le Terek
sont couverts de leurs épaisses croûtes de glace, alors ils repaissent en
colonnes mobiles; leur léste cavalerie franchit, tantôt sur un point, tantôt
sur un autre, les deux fleuves; elle surprend et enlève des postes et des
convois, et cette guerre de partisans qui, de la part des troupes russes,
exige la plus continue et la plus fatigante des surveillances, n'est pas la
moindre des épreuves auxquelles leur patience et leur courage sont soumis.
Incessamment harcelés par ces corps volants, qui paraissent et disparaissent
sans laisser d'autres traces que celle des fers de leurs chevaux sur la
neige, les troupes n'ont point, en réalité, de quartiers d'hiver, tandis que
Tcherkesses et les Tchetchens rentrent dans leurs foyers, où il est im-
possible de les attaquer pendant l'hiver. Au retour de la belle saison, ils se
retranchent dans leurs montagnes et dans leurs défilés, et attendent que
des colonnes régulières viennent les y attaquer. L'expédition sur Dargo a
fait voir, pour la vingtième fois, ce que l'on peut attendre de pareilles en-
treprises. (Univers.)

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 21 octobre.

CHEMINS DE FER.	COMPANT.		FIN COURANT		15 PROCHAIN.	
	4 ^{er} cours.	dernier cours.	4 ^{er} cours.	dernier cours.	4 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	1020	1017 50	1022 50	1020
prime.	»	»	»	»	»	»
Paris à Orléans. . .	»	»	1227 50	1226 25	1230	»
prime.	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen. . .	»	»	1040	1042 50	1042 50	1046 25
prime.	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon. .	»	»	740	»	745 75	»
prime.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans .	»	»	»	»	»	»
prime.	»	»	»	»	»	»
Nîmes à Montpellier .	»	»	»	»	»	»
prime.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Bâle. .	»	»	»	»	»	»
prime.	»	»	»	»	»	»
Montreuil à Troyes .	»	»	510	»	»	»
prime.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord. . .	»	»	800	792 50	798 75	795
prime.	»	»	807 50	805	810	815

VARIÉTÉS.

A M. D....

Monsieur,
Il est fort difficile de vous répondre, car on ne sait où vous trouver, ni
sur quel terrain vous entendez placer, en définitive, une question dont
vous vous écarterez sans cesse. Vous êtes tantôt dans l'avenir, tantôt dans le
passé, partout excepté dans la situation présente. Vous vous placez à une
époque qui n'existe pas, et que ni vous, ni moi, ni la plupart de ceux qui
nous lisent, ne verront peut-être; là vous élevez un édifice chimérique,
vous le peuplez de fantômes, et, avec un sérieux imperturbable, vous vou-
lez nous en faire peur. On souffle sur vos personnages de lanterne magique,
ils dégringolent; vite vous les remettez sur pied, et vous recommencez
à crier: Gare! Ce jeu peut être fort amusant, mais il me semble un peu
puéril, permettez-moi de vous le dire.
Si vous placez le fond de votre polémique dans l'avenir, en revanche
vous en prenez la forme tellement dans le passé qu'en vous lisant on se
croirait revenu au temps des réalistes et des nominalistes de subtilité et
pointilleuse mémoire, à ce beau temps où le ciel de la pensée n'était cepen-
dant pas sans quelques nuages, où les arguties tenaient lieu d'argu-
ments, où les idées se noyaient dans les mots, où les mots se perdaient
dans la vague de mille interprétations diverses, et où l'on finissait par ne
plus se comprendre.
De grâce, Monsieur, ne revenons pas à ce temps-là. En cette occasion,
comme en toute autre, tâchons tout simplement de parler pour nous en-
tendre, d'écrire pour nous convaincre: ce sera plus facile, plus profitable
et plus tôt fait.
Vous proclamez le génie de Fourier la merveille des temps modernes
et vous prétendez le démentir par une application qui n'est point faite.
Vous dites que sa théorie est fort belle sur le papier; mais sur quoi donc,
s'il vous plaît, repose votre prétendue pratique? C'est aussi, ce me semble,
sur le papier, et, de plus, elle ne me paraît pas belle du tout. Qui jugera
en dernier ressort? L'expérience. Attendons-la donc, et ne la supposons
pas, car une supposition ne prouve rien.
La nature en sait, dites-vous, plus que Fourier. Je ne le nie pas; mais
l'humanité marche-t-elle, à votre avis, dans des voies bien naturelles? La
misère, l'ignorance, l'esclavage, l'immoralité, l'abrutissement de la classe
la plus nombreuse de nos sociétés actuelles sont-ils donc à vos yeux
choses si naturelles, qu'il faille les respecter et n'en pas tenter la réforme?
Le doute seul serait un blasphème, car il tendrait à rendre Dieu solidaire
des iniquités sociales. Le Christ a dit: « Cherchez et vous trouverez. »
Fourier a cherché et il a trouvé; laissez-nous croire à sa découverte;
laissez-nous tenter avec lui de soulager les souffrances de ce grand corps
humainitaire qui agonise, vous le voyez bien. Quand un malade est con-
damné, que risque-t-on dans l'emploi des moyens curatifs? Laissez-nous
espérer la régénération, laissez-nous espérer le salut; et si notre espoir
n'est qu'un rêve, ah! ne nous réveillons pas, car c'est du moins un beau
rêve et qui vaut cent fois mieux que votre affreuse réalité.
Mais non, Monsieur, ce n'est point un rêve. Le système de Fourier,
d'accord avec tous les enthousiasmes du cœur, l'est aussi avec les calculs
de la science la plus exacte, la plus rigoureuse. Sa loi d'attraction, appli-
quée à l'humanité, se rattache tout simplement à la découverte de
Newton, qui se trouve ainsi être la loi générale de la création; il n'y a rien
là que de fort naturel. Il en est de même de la loi sérielle et de la loi d'a-
nalogie, qui ne sont que le résultat de l'observation, et que tout confirme
dans le monde. Ce sont là des choses positives et incontestables; c'est une base

solide sur laquelle on peut édifier sans crainte. Envisagée sous ce point
de vue, la doctrine prendra, j'en suis sûr, un autre aspect à vos yeux.
Etudiez-la donc sincèrement, et admirez-en tous les merveilleux détails,
qu'il ne m'est pas possible de vous exposer ici.
Je viens à un reproche qui me concerne personnellement et qui dé-
mande une explication. Le voici:
Je reconnais parfaitement avoir supprimé quelques mots placés entre
parenthèses dans l'une des deux phrases que j'ai citées, et, de plus, je re-
connais l'avoir fait sciemment, car ces mots n'ont rien, que je sache, à la
contradiction que j'ai voulu vous signaler; loin de là, ils la rendent bien
plus saillante encore. Votre pensée sur cette rivalité que vous niez d'un
côté et qui de l'autre trouve largement à s'exercer, votre pensée, dis-je,
me paraît de plus en plus difficile à expliquer. Ces mots tendent en outre
à insinuer que le système de Fourier développe la rivalité dans le do-
maine industriel et l'éteint dans la sphère artistique, insinuation qui,
ne pouvant, sous aucun rapport, se justifier, laissait planer sur votre
plaidoyer un soupçon de mauvaise foi que j'ai voulu en écarter, bien que,
chez un homme comme vous, une telle apparence ne puisse être attribuée
qu'à une erreur involontaire. J'ai donc passé ces mots sous silence. Vous
les réclamez, soit; je suis fort disposée à vous les rendre, mais laissez-
moi vous faire remarquer que, de la manière dont j'avais présenté vos
deux phrases, il n'y avait que contradiction, et que, maintenant il y aurait
contradiction et défaut de franchise. Je suis trop persuadée de la loyauté
de votre caractère pour croire que vous le préférez ainsi.
Je ne pense pas, Monsieur, que les fonctions sublimes du ménage, dans
lesquelles vous semblez reléguer exclusivement les femmes, soient incom-
patibles avec l'exercice de la pensée. Je suis, je vous l'avoue, du nombre
de ces gens qui, dans notre siècle d'hérésie, poussent l'audace jusqu'à
soupçonner que les femmes pourraient bien avoir été créées tout simple-
ment pour vivre, elles aussi, et non pas dans le seul but d'embellir l'exis-
tence de l'homme; qu'il serait possible que leur destinée ne dût pas être
purement végétative, comme celle des fleurs auxquelles on les compare
depuis quatre mille ans. Dieu, par une erreur bien déplorable sans doute,
leur a fait comme à vous le don d'intelligence, et il faut, hélas! que la
partie barbare de l'humanité se résigne à subir les conséquences de ce don
si inconséquent. Nous dire que nous ne devons pas faire usage de notre
esprit, c'est à peu près comme si l'on nous disait que nous ne devons pas
faire usage de nos jambes. Allons donc! il n'y a que des boîtes pour se
laisser persuader de semblables choses... Cela est blessant pour la supré-
matie masculine, j'en conviens; mais qu'y faire? Cependant les hommes
avancés de notre époque en ont généreusement pris leur parti, et c'était
même déjà un ridicule du temps de Molière que de vouloir repousser les
femmes dans l'ignorance et la stupidité.
« Non, non, je ne veux point d'un esprit qui soit haut,
» Et femme qui compose en sait plus qu'il ne faut.
» Je prétends que la mienne, en clartés peu sublime,
» Même ne sache pas ce que c'est qu'un rime;
» Et s'il faut qu'avec elle on joue au corbillon,
» Et qu'on vienne à lui dire à son tour: Qu'y mit-on?
» Je veux qu'elle réponde: Une tarte à la crème.
» En un mot, qu'elle soit d'une ignorance extrême;
» Et c'est assez pour elle, à vous en bien parler,
» De savoir prier Dieu, m'aimer, coudre et filer. »
Telle était l'opinion du bon Arnolphe, et vous savez, Monsieur, ce qui lui
en advint... Mais cette opinion, quoi que vous disiez, n'est point au fond
celle d'un homme de cœur et d'esprit comme vous, et j'en suis si con-
vaincue que je crois vous faire plaisir en vous citant sur la condition des
femmes quelques passages d'un livre de notre école:
« La sujétion des femmes, leur étroite dépendance vis-à-vis des hommes
par la misère, par une position de fortune toujours précaire, est la cause
première des mauvaises mœurs. Bien qu'elles soient plus fardées qu'au
dernier siècle, cependant tous les désordres existent. Une corruption ef-
frayante s'est glissée dans toutes les classes, corruption qui, n'étant tolérée
ni par la morale, ni par les mœurs, ni par la législation, enfante l'hypocrisie,
le mensonge, la ruse, les vices les plus honteux, les crimes les plus horri-
bles. La société actuelle a comblé la mesure de ses fautes; la corruption des
mœurs la dévore, la gangrène. Le mal est si grand que l'hypocrisie, le
mensonge, tout ce qui peut le farder, le déguiser, doit être regardé comme
un palliatif nécessaire. Le mensonge seul soutient encore la société de
quelques états; si la corruption venait tout-à-coup à être mise au jour, et
que le vice s'élevât dans toute son impudeur, le monde aurait horreur
de lui-même, et la civilisation croulerait sous le poids de ses propres ini-
quités.
» Tout progrès dans la condition des femmes ne peut être entendu que
par une rénovation sociale qui, donnant aux femmes l'indépendance, leur
permette la franchise et la sincérité dans leurs relations. Le mensonge est
un palliatif qui tue en sauvant momentanément; c'est aux femmes à sub-
stituer la vérité au mensonge dans tous les rapports sociaux. Mais comment
donneront-elles l'exemple de la véracité, si elles ne sont pas libres dans
leurs paroles et dans leurs actions?
« L'expérience a prouvé que plus la femme est assujétie et abrutie, plus
elle se corrompt, plus elle entre en révolte contre les lois sociales, et
qu'en sens contraire, elle devient digne et chaste en mesure de sa liberté,
de ses lumières et de son indépendance.
« Oh! regardez autour de vous, mettez la main sur votre propre cœur.
Qu'est devenu l'amour dans ce siècle de fange et de corruption? Que sont
devenus les belles illusions de la jeunesse, l'espoir d'un bonheur enivrant,
le ciel ouvert dans un regard, dans un sourire? Qu'est devenu le bel
âge de la vie? Qui est jeune maintenant? Au berceau, déjà l'homme mé-
prise la femme, brave son pouvoir, la regarde comme jouet et comme
victime; au berceau, déjà l'homme se rit des joies d'amour, du sourire
candide de la jeune fille, des beaux rêves de la vie. Sec, aride, il calcule,
il convoite; cupide, égoïste, la sagesse pour lui, c'est l'or, poursuivre l'or,
amasser l'or. Comment l'amour pourrait-il éclore dans des âmes pétrifi-
ées à leur naissance, qui ont cessé de croire avant d'avoir cru, qui ont
nié l'amour et son feu divin avant de l'avoir connu? Ils n'ont cependant
pu se soustraire entièrement à son influence, mais ils ont matérialisé l'a-
mour; ils ont perverti la nature angélique de la femme; ils en ont forgé un
être soumis à leurs caprices à leurs volontés, une sorte d'animal domes-
tique façonné à leurs plaisirs et à leurs besoins. Ils ont scindé les femmes
en deux parts: à l'une, privilégiée, le mariage, les soins du ménage, l'a-
mour maternel; à l'autre, la triste rôle de filles séduites, de femmes en-
tretenues, de malheureuses réduites au dernier degré de l'opprobre et de
la misère. Partout l'oppression, nulle part la liberté. C'est l'homme qui
règne dans le désert social, où tous les sentiments généreux restent sté-
riles, où toutes les passions vraies sont étouffées.
» Que devient la femme dans cette société aride, elle dont la mission est
de la vivifier par les sentiments nobles, les croyances chaleureuses? La
femme est solidaire des iniquités du siècle, car, en même temps qu'elle
corrompt, elle est instrument de corruption; la femme souffre en proportion
de ce qu'elle conserve de bon, de noble et de généreux; la femme, privée
de son empire réel, arrachée à sa mission divine, renferme en son
âme tous les maux et toutes les douleurs de l'humanité.
» Au moyen-âge, les femmes, victimes des institutions sociales et des
volontés arbitraires des parents, étaient opprimées, tyrannisées. On les
jetait dans des cloîtres, on les conduisait, victimes éplorées, aux autels; un
époux jaloux et barbare les séquestrait, les punissait. Mais quoi! l'amour
n'avait pas perdu son empire; elles aimaient, elles étaient aimées. La reli-
gion s'unissait dans leur cœur à la passion; elles comprenaient le dévoue-
ment et le sacrifice. La femme trônait par l'amour. C'était l'époque des
illusions, des croyances. Toute la société, hommes, femmes, enfants, vieil-
lards, s'émouvait à une parole, se précipitait à un signe, que ce fût Pierre
l'Ermite ou Jeanne d'Arc qui s'inspiraient. La société souffrait, la femme
souffrait; mais qu'étaient ces douleurs, compensées par l'amour et par la
foi, auprès du vide, de l'ennui, du froid mortel qui aujourd'hui se sont
emparés de toutes les âmes pour les flétrir, les désoler et faire du suicide
la maladie et le fléau de l'époque?
« Le système de Fourier, en introduisant insensiblement, sans secousse,
sans froisser ni heurter aucun intérêt, une société dans la société, résout
toutes les difficultés de la position des femmes; sans modifier la législa-
tion ni proclamer des droits nouveaux, il les régénère, tarit les sources

de corruption, réforme à la fois l'éducation et les mœurs par un seul fait qui découle naturellement de l'ensemble de son système : l'éducation unitaire et l'indépendance de la femme assurée par le droit au travail, indépendance rendue possible, en harmonie, par l'association des ménages, le travail attrayant et la multiplication des richesses. »

Voilà, certes, Monsieur, de belles paroles, et qui valent mieux cent fois que tout ce que j'aurais pu vous dire; cependant je sens tout ce qu'elles perdent à être présentées ainsi isolément et en dehors du système qui les complète. Il en sera de même de toute explication partielle de la doctrine, et c'est pour cela qu'une correspondance comme celle-ci ne peut guère faire espérer de résultat satisfaisant.

Vous prenez le parti de la retraite, et bien que, sous plus d'un rapport, nous ayons à le regretter, je ne saurais vous en blâmer. Quand on s'est engagé dans une fausse route, ce qu'on a de mieux à faire, c'est de revenir sur ses pas. Cette légère escarmouche ne nous a pas fait perdre un pouce de terrain, n'a pas ébranlé un seul de nos principes. Je la termine en saluant courtoisement notre spirituel adversaire, et en l'assurant que pour

une lutte plus sérieuse il trouvera toujours sous les tentes phalanstériennes des champions disposés à lui répondre, car il n'a eu affaire jusqu'ici qu'à plus faible et au moins expérimenté de tous.

Mme R. B.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Par suite du mariage qui vient d'avoir lieu entre M. J. Benacci, éditeur de musique et marchand de pianos à Lyon, et Mme veuve Peschier, son associée, un seul changement est opéré dans la raison de commerce de cette maison, qui, au lieu du nom de J. Benacci et Peschier, prend désormais celui de J. BENACCI-PESCHIER.

FOYER DU GRAND - THÉÂTRE.

A dater du 27 octobre, le célèbre et extraordinaire homme en

miniature, le général **TOM POUCE**, de la taille de soixante-sept centimètres, et ne pesant que six kilogrammes, donnera, pendant quelques jours seulement, UNE SEULE SEANCE PAR JOUR, de deux heures et demi à quatre heures après midi. Prix des places : Premières, 2 f.; secondes, 1 f.

L'ODONTINE et l'ELIXIR ODONTALGIQUE ne doivent pas être confondus avec les autres dentifrices, car ils portent le double cachet de la science et de l'utilité, et c'est à ce titre que nous en recommandons l'usage.

(Extrait du Journal de Médecine, Gazette des Hôpitaux, tome 7, n. 26.) Dépôts, à Lyon, chez M. Gouard neveu, négociant, place de l'Herbier; Vernet, pharmacien, place des Terreaux; André, place des Célestins; Verdun, coiffeur, place des Terreaux; à Saint-Chamond, chez M. Thibaud.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

Etude de M^e Guillermain, avoué à Lyon, rue de la Loge, n. 4.

VENTE PAR LICITATION,

Devant M^e Rambaud, notaire à Mornant,

DIVERS IMMEUBLES

Situés en la commune de Mornant,

Dépendant des successions de la dame et des demoiselles Bodoy.

1^{er} LOT. — Ténement de fonds au lieu de la Bache, susceptible de former un petit domaine, en terre, pré et vigne, d'une contenance de deux

hectares soixante-onze ares; ci. 2 71 »

2^e LOT. — Terre au lieu du Bernard, d'une contenance d'un hectare trente-neuf ares trente centiares; ci. 1 39 30

3^e LOT. — Terre au lieu des Grandes-Vignes, d'une contenance de dix-neuf ares; ci. » 19 »

4^e LOT. — Pré au lieu du Chambon, d'une contenance de trente-huit ares; ci. » 38 »

Total 4 67 30

Mises à prix fixées par le tribunal:

Premier lot 4,500 f.

Second lot 1,800 f.

Troisième lot 500 f.

Quatrième lot 1,500 f.

Adjudication en l'étude de M^e Rambaud, à Mornant, le dimanche vingt-six octobre courant, à midi.

S'adresser à M^e Rambaud, notaire, et à M^e Guillermain, avoué. (5477)

Etude de M^e Pommier, licencié en droit, avoué, quai de la Baleine, 19.

VENTE PAR LICITATION,

Devant le tribunal de première instance de Lyon, le samedi 25 octobre 1845,

D'UNE PROPRIÉTÉ

Située à la Guillotière, chemin du Vivier,

Dépendant des successions des mariés Ballard et David.

Elle se compose d'une maison d'habitation et d'un fonds cultivé en jardin, de la contenance environ de 51 ares 72 centiares.

Les enchères seront reçues au pardessus de la mise à prix fixée à huit mille francs; ci. 8,000 f.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M^e Pommier, avoué du poursuivant.

Pour extrait : POMMIER, avoué. (5799)

A VENDRE pour cessation de commerce. Un fonds de café bien achalandé, situé sur une des principales places de Lyon. On donnera toutes les facilités pour les paiements. (3732)

S'adresser à M. Dufer, rue des Templiers, n. 6.

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de départ.

Un Fonds de commerce de laine et tapisserie, situé dans le meilleur quartier de Lyon, et jouissant d'une bonne clientèle. Cette partie demande peu de fonds et est très avantageuse.

S'adresser à M^e Berrod, rue Saint-Côme, n° 13, au 1^{er}. (6693)

A LOUER DE SUITE. Dix pièces parquetées, bien agencées, disposées pour recevoir une nombreuse famille, rue Royale, 19. — Prix : 1,200 fr.

S'adresser au concierge. (6782)

A LOUER de suite. Six pièces parquetées et agencées, quai de Retz, 53, au 4^e. — Prix : 800 fr.

S'adresser rue de l'Hôpital, 39, au 3^e. (6783)

A LOUER DE SUITE. Un très joli appartement de 4 pièces et 4 alcôves, très bien agencé, avec cave et grenier, situé cours Morand, 22, au 3^e. S'y adresser. (6775)

AVIS.

Le seul dépôt du COSMÉTIQUE METTEMBERG, à l'usage de la toilette hygiénique, est toujours à Lyon, chez Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, 50.

Six gouttes dans un quart de verre d'eau suffisent journellement pour se laver après la barbe, pour désinfecter le rasoir, prévenir les boutons et les dartres à la figure, maintenir la liberté de la transpiration insensible, qu'elle constitue l'éclaircissement du teint, la douceur l'unité, la fraîcheur et la vraie beauté de la peau, et pour son emploi partiel, comme le plus sage et le meilleur des COSMÉTIQUES.

Le prix du flacon de mille gouttes est de 4 fr. (9418)



LE PHÉNIX, compagnie d'Assurances sur la vie,

AUTORISÉE PAR ORDONNANCE DU ROI, DU 9 JUIN 1844.

Capital de garantie : QUATRE MILLIONS, entièrement distinct de celui de 17 millions de la compagnie Française du Phénix contre l'incendie.

Rentes viagères. — La Compagnie les constitue à des taux très-avantageux. La seule pièce à produire est l'extrait d'acte de naissance.

Elle donne comme taux d'intérêt :

A 50 ans	7 fr. 46 c. 0/0	A 70 ans	12 fr. » c. 0/0
55	40	75	31
60	51	80	89
65	68		

Directeurs à Lyon : MM. Guynemer et Eug. Roureter, quai de Retz, 37.

COMPOSÉ HYGIÉNIQUE

du docteur Carpentier,

MÉDECIN ET MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ MÉDICALE DE PARIS,

CONTRE LA CHUTE DES CHEVEUX ET LEUR DÉCOLORATION.

L'auteur s'est livré à de nombreux travaux pour élaborer cette préparation, qui arrête spontanément la chute des cheveux. Les suffrages qu'il a obtenus des membres du conseil médical de la capitale, qui ont examiné attentivement les substances médicamenteuses de son Composé, lui ont assigné une supériorité remarquable sur toutes les productions de ce genre. Il peut donc offrir le meilleur hygiénique connu jusqu'à ce jour. Un traité sur la maladie des cheveux est délivré à son dépôt, chez M. Colombard, parfumeur, rue Saint-Dominique, 16. (3727)

ITALIE, SICILE, MALTE.

PAQUEBOTS A VAPEUR NAPOLITAINS.

FRANÇOIS-PREMIER, de la force de 160 chevaux.

MARIE-CHRISTINE, de la force de 180 chevaux.

MONGIBELLO, de la force de 250 chevaux.

HERCULANUM, de la force de 300 chevaux.

Service régulier les 9, 19 et 29 de chaque mois pour Gênes, Livourne, Civitta-Vecchia, Naples, Messine, Syracuse et Malte. — La Marie-Christine partira les 9, le Mongibello les 19, et l'Herculanum les 29.

Pour fret et passage, s'adresser à MM. CLAUDE CLERC et C^e, directeurs, à Marseille. (7277)

MALADIES DES CHIENS, Poudre de VATRIN. Seul remède employé avec efficacité. MM. les vétérinaires l'ordonnent avec succès contre toutes les maladies de ces animaux. Il agit comme stimulant, portant son action sur la peau et les organes de la respiration. — 1 fr. le paquet avec l'instruction. Dépôt chez M. BOUCAU, place du Change, à Lyon. (4881—7565)

COPAHINE-MÈGE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Med. sur le rapport de M. Cullerier, med. en chef de l'hôp. des Vénériens aussi les premiers met. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Seul il guérit en 6 jours les écoulements sans nausées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr., c'est le traitement le moins cher. DÉPÔT: JOZEAU, ph., r. Montmartre, 161, et dans les meilleures pharmacies. (8236)

MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, des écoulements si anciens qu'ils soient, même réputés incurables. — Remèdes gratuits si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours, sans tisane ni régime. — Chez BERTRAND, pharmacien à Lyon, place Bellecour, 12. — Dépôts : à Toulon, chez M. Brun, pharmacien, en face du nouveau Palais, et à Toulouse, chez M. Timbalte-Lagrange, pharmacien, rue de l'Orme Sec. (8905)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches, irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. — Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 51, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale; à BOURG, chez M. Bichel; à RIVE-DE-GIER, chez M. Rey-naud, tous trois pharmaciens; à SAINT-ETIENNE, à la pharmacie Rigolot; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 55, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (8869)

SIROP D'ÉCORCE D'ORANGES, TONIQUE ANTI-NERVEUX,

De J. P. LAROSE, pharmacien à Paris.

Les expériences de M. le baron LECLÈRE, docteur en médecine de la Faculté de Paris, prouvent son efficacité dans l'absence d'appétit, mauvaise digestion, convalescences traînantes, langueur, dépérissement, constipation, débilitation organique, gastralgie, gastrite aiguë ou chronique. — Prix : 51. le flacon avec la notice sur son application.

Dépôts, à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, 15; Michel, pharmacien, à Tarare, et dans les autres pharmacies et les maisons de droguerie. (4882—7555)

A VENDRE pour cause de cessation de commerce.

Un fonds d'épicerie ayant une bonne clientèle, situé au centre de la ville. — Prix : 1200 f.

S'adresser au café du Louvre, rue de la Bonchérie-des-Terreux, 13. (4091)

ATELIERS DE LA RUE JARENTE, 16, A LYON. PONT ET C^{ie}.

Grand assortiment de fourneaux de cuisine portatifs et maçonnés, calorifères et cheminées, escaliers en fonte et fer. Le tout garanti. (4090)

AVIS. Il a été perdu vendredi dernier, dans le quartier de la Halle-au-Blé ou du Mont-de-Piété, UN PORTEFEUILLE en peau facon maroquin jaune, contenant un billet de banque de 250 francs et d'autres papiers de commerce d'une grande importance pour la personne à qui appartient ce portefeuille. On est prié de le rendre à M. Ravu, brasseur, rue d'Enghien, 16, à Perrache. Il y aura 150 francs de récompense. (6779)

AVIS. Il a été perdu samedi 18 courant un Nœud en or, ayant deux cachets et une clef de petite montre tenus chacun par une chaîne. On est prié de le rapporter quai Fulchiron, 2, au 3^e, où l'on donnera une bonne récompense. (4089)

AVIS. Le syndicat des agents de change du chemin de fer de Montereau à Troyes que les transferts s'opèrent sur les actions mêmes, et non par des inscriptions, dans les comptoirs de MM. Robert et Meyrel, chargés seuls par l'administration de la compagnie de la représenter à Lyon. Le droit de transfert est de 25 centimes par action. (4092)

AU LION D'OR. M. CATTIN a l'honneur de prévenir le public que son magasin, actuellement rue du Gare, 4, sera transféré, à dater du 1^{er} décembre, à l'angle de la rue de l'Arbre-Sec et de la petite rue Pizay, 4, où il continuera à s'occuper de teinture et de dégraissage. (6784)

SOCIÉTÉ DU PONT DE BEAUCAIRE.

MM. les Actionnaires sont prévenus que, dans l'Assemblée générale tenue à Bordeaux le 12 courant, les actions portant les Nos 474, 561, 605, 640 et 1487 ont été désignées par le sort pour être amorties, et que leur remboursement aura lieu à Lyon, chez MM. Jean Bontoux et C^e, banquiers, n° 19, port Saint-Clair. (4086)

MÉDAILLE D'HONNEUR

De l'Académie de l'Industrie.

BANDAGE HERNIAIRE

A PELOTE MÉCANIQUE

Sans Sous-Cuisse,

Approuvé par la Société de Médecine de Lyon et reconnu supérieur à tous ceux inventés jusqu'à ce jour.

Le mécanisme de ce bandage a pour but de fixer la pelote sur l'anneau de la hernie inguinale ou crurale, sans qu'elle puisse être déplacée par aucune position du corps, qu'elle ne gêne dans aucun de ses mouvements.

Se vend chez les inventeurs et seuls propriétaires, Golay père et fils, mécaniciens orthopédistes et bandagistes, rue de Puzy, n° 11. (6780)

VIDANGE INODORE.

La Compagnie Lyonnaise du Nettoyement, ci-devant place de la Platière, n° 2, actuellement quai Bon-Rencontre, 63, donne avis à MM. les propriétaires et régisseurs qu'elle abonne toujours les maisons pour le nettoyage à prime d'argent ou en échange contre les matières des fosses d'aisance, sauf une rétribution proportionnelle, et qu'elle est en mesure d'opérer le curage des fosses suivant les moyens indiqués dans la nouvelle ordonnance de la mairie de Lyon, et qui sera obligatoire à partir du 15 octobre prochain.

Elle prévient également MM. les propriétaires que son matériel lui permet de transporter les matières provenant des fosses dans leurs propriétés rurales. (3721)

Rhumes, Catarrhes.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouement, il n'y a rien de plus efficace, et de meilleur que le PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 1 f. 25 c. et 67 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 15; et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Chalon-sur-Saône, FAIVRE, confiseur, Grande Rue, 36; Macorn, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROZIER, Grande-Rue, 1. (6352)

TISANE SÈCHE, dite Poudre des Voyageurs.

Elle est calmante, diurétique et rafraîchissante: d'une usage très commode, elle convient à tous ceux qui desiront se traiter en secret, ainsi qu'aux voyageurs. — Pharmacie Ph. QUET, rue de la Préfecture, n. 5, à Lyon. (6730)